Cinquante-sixième année. - N ° 229 A Vendredi 25 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 573

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

488 685 488 RCS Grenoble.
IVV.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 73000.00 EUR.
Adresse : 30, Rue Ampère, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Absorbante : IVV, SAS au capital de 73 000 euros, siège social 30, rue Ampère 38000 GRENOBLE, 488 685 488 RCS GRENOBLE. Absorbée : EUREKA IMMOBILIER, SAS au capital de 40.000 euros, siège social 13B Chemin du Levant 01210 FERNEY-VOLTAIRE, 889 994 273 RCS BOURG-EN-BRESSE. Fusion par voie d'absorption de la société EUREKA IMMOBILIER par la société IVV. Evaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société IVV est prévue : Actif :+ 1.150.515 Euros Passif : - 1.116.866 Euros Actif net transmis : +33.649 Euros Rapport déchange : 1,74 actions nouvelles de la société IVV pour une action de la société EUREKA IMMOBILIER. Prime de fusion : 26.689 €. Projet de traité de fusion établi par acte en date à GRENOBLE (38) du 18 novembre 2022, et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE au nom de IVV le 22 novembre 2022. Projet de traité de fusion établi par acte en date à GRENOBLE (38) du 18 novembre 2022, et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE au nom de EUREKA IMMOBILER le 21 novembre 2022. Pour avis..